



PRODUITS KRUGER S.E.C.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Le 11 mars 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de Produits Kruger S.E.C.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, et les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

Produits Kruger S.E.C.

État consolidé de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 788	87 674
Créances clients et autres créances (note 7)	107 092	94 789
Créances sur parties liées (note 17)	301	1 429
Avances versées aux commanditaires (note 15)	3 474	-
Stocks (note 8)	150 328	151 505
Partie courante de l'impôt à recouvrer (note 16)	1 302	630
Charges payées d'avance et autres actifs courants (note 14)	7 351	4 777
	<u>321 636</u>	<u>340 804</u>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 9)	652 762	616 687
Autres actifs non courants	7 738	10 268
Impôt à recouvrer (note 16)	15 309	14 132
Goodwill (note 10)	160 939	152 021
Immobilisations incorporelles (note 10)	14 052	13 483
Impôt différé (note 16)	19 565	14 141
Total de l'actif	<u><u>1 192 001</u></u>	<u><u>1 161 536</u></u>
Passif		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres dettes (note 12)	173 228	188 503
Dettes envers des parties liées (note 17)	4 387	5 134
Distribution à payer (notes 15 et 17)	9 781	9 455
Partie courante des provisions (note 13)	2 967	999
Partie courante de la dette à long terme (note 14)	8 879	8 243
	<u>199 242</u>	<u>212 334</u>
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 14)	358 646	342 013
Autres passifs à long terme	156	323
Provisions (note 13)	6 441	6 615
Prestations de retraite (note 11)	98 533	80 380
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 11)	53 357	48 746
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	<u>716 375</u>	<u>690 411</u>
Partie courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 15)	6 949	3 475
Partie non courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 15)	121 174	114 364
Total des parts de société en commandite (passif)	<u>128 123</u>	<u>117 839</u>
Total du passif	<u><u>844 498</u></u>	<u><u>808 250</u></u>
Capitaux propres		
Parts de société en commandite (note 15)	299 616	282 672
Résultats non distribués	4 424	50 945
Cumul des autres éléments du résultat global	43 463	19 669
Total des capitaux propres	<u>347 503</u>	<u>353 286</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u><u>1 192 001</u></u>	<u><u>1 161 536</u></u>

Engagements et éventualités (note 18)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 15)

Approuvé par le conseil d'administration,

/s/ James Hardy

Administrateur

/s/ Alexandre Patte

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
État consolidé du résultat global
Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
	\$	\$
		(note 27)
Produits des activités ordinaires (notes 17 et 25)	1 046 168	955 346
Charges		
Coût des produits vendus (notes 17 et 19)	879 139	786 825
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration (notes 17 et 19)	82 625	86 720
Reprise d'actifs non financiers (note 9)	-	(1 789)
Coûts de restructuration (note 13)	2 835	1 372
Résultat d'exploitation	81 569	82 218
Charge d'intérêts	44 730	42 251
Autres charges (note 6)	17 612	1 979
Résultat avant impôt	19 227	37 988
Impôt sur le résultat (note 16)	(1 840)	(10 940)
Résultat net de l'exercice	21 067	48 928
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	(25 689)	55 619
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(3 466)	599
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Placements disponibles à la vente	15	69
Écarts de conversion	23 779	16 355
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	(5 361)	72 642
Résultat global de l'exercice	15 706	121 570

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
État consolidé des variations des capitaux propres
Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	Parts de société en commandite		Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
	Nombre	\$			
1^{er} janvier 2013	51 014 300	257 516	(14 736)	3 245	246 025
Distributions à payer	-	-	(9 455)	-	(9 455)
Distributions versées	-	-	(30 010)	-	(30 010)
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	-	-	55 619	-	55 619
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	599	-	599
Variation des placements disponibles à la vente	-	-	-	69	69
Écarts de conversion	-	-	-	16 355	16 355
Résultat net de l'exercice	-	-	48 928	-	48 928
Émission de parts de société en commandite (note 15)	1 513 250	25 156	-	-	25 156
31 décembre 2013	52 527 550	282 672	50 945	19 669	353 286
1^{er} janvier 2014	52 527 550	282 672	50 945	19 669	353 286
Distributions à payer (note 15)	-	-	(9 652)	-	(9 652)
Ajustement de juste valeur (note 15)	-	-	(129)	-	(129)
Distributions versées (note 15)	-	-	(28 652)	-	(28 652)
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	-	-	(25 689)	-	(25 689)
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	(3 466)	-	(3 466)
Variation des placements disponibles à la vente	-	-	-	15	15
Écarts de conversion	-	-	-	23 779	23 779
Résultat net de l'exercice	-	-	21 067	-	21 067
Émission de parts de société en commandite (note 15)	1 096 710	16 944	-	-	16 944
31 décembre 2014	53 624 260	299 616	4 424	43 463	347 503

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
Tableau consolidé des flux de trésorerie
Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	21 067	48 928
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	37 049	33 561
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	649	581
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	(135)	(5)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 6)	13 759	(723)
Écarts de change latents	3 522	2 992
Charge d'intérêts	44 730	42 251
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	9 874	9 959
Provisions (note 13)	3 762	800
Impôt sur le résultat	(1 840)	(10 940)
Reprise d'actifs non financiers (note 9)	-	(1 789)
Total des éléments hors trésorerie	111 370	76 687
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 26)	(12 454)	(34 271)
Cotisations aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	(22 414)	(30 369)
Paiements liés aux provisions	(2 562)	(2 841)
Paiements d'impôt	(2 102)	(2 675)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	92 905	55 459
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(33 296)	(20 265)
Acquisition relative à l'expansion du projet de séchage à l'air (« TAD »)	(7 738)	(39 631)
Placements disponibles à la vente	(277)	(836)
Subventions gouvernementales reçues	-	1 078
Acquisition de logiciels	(1 218)	(236)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	578	5
Acquisition d'une entreprise (note 5)	(23 360)	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(65 311)	(59 885)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit tiré des facilités de crédit	-	10 813
Remboursement de facilités de crédit	(8 577)	(7 999)
Paiement de frais de financement différés	-	(641)
Intérêts payés sur les facilités de crédit	(28 389)	(27 676)
Distributions et avances versées (note 17)	(29 054)	(17 536)
Coûts d'émission de capitaux propres	-	(1 206)
Produit tiré de l'émission de parts de société en commandite	1 070	13 888
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(64 950)	(30 357)
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	1 470	968
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	(35 886)	(33 815)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	87 674	121 489
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	51 788	87 674

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

1 Renseignements généraux

Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite ») est une société en commandite enregistrée dans la province de Québec, au Canada dont les commanditaires sont Kruger Inc., PKGP Inc. (« PKGP ») et Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP »). La société en commandite fabrique, vend et distribue des produits de papier destinés à l'usage domestique, industriel ou commercial. La société en commandite a des usines à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec, à Scarborough et à Trenton, en Ontario, ainsi qu'à Memphis, dans le Tennessee. Le siège social de la société en commandite est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que celles-ci ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), conformément aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie 1 du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de PKGP Inc. le 11 mars 2015.

La société en commandite consolide toutes les entités sur lesquelles elle a la capacité d'exercer un pouvoir décisionnel en ce qui concerne les activités pertinentes.

Les principales filiales de la société en commandite sont les suivantes :

K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »)
Kruger Products (USA) Inc. (« KP USA »)
Grupo Tissue de Mexico S de RL de CV (« GTM »)
Kruger Products AFH L.P.
TAD Luxembourg S.A.R.L
TAD Canco Inc.
Produits Kruger Gestion immobilière Inc.
8528365 Canada Inc.
West Tree Farms Limited
White Swan Tissue Company
Aztec Investments Inc.

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne les placements disponibles à la vente et les dérivés incorporés sur la dette, qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit recourir à des estimations comptables critiques. Elle doit aussi exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société en commandite. Les questions plus complexes ou qui exigent une plus grande part de jugement ou celles qui sont fondées sur des hypothèses et estimations importantes sont présentées à la note 4.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

b) Consolidation

Les filiales sont toutes les entités que la société en commandite contrôle parce qu'elle a le pouvoir sur les entités détenues, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces dernières et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la société en commandite, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la société en commandite cesse d'exercer ce contrôle. Les transactions, soldes et profits et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

L'acquisition des filiales qui ne sont pas sous contrôle commun est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs cédés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets acquis revenant à la société en commandite est constaté comme goodwill.

c) Informations sectorielles

Les secteurs d'exploitation sont présentés d'une façon conforme à l'information interne fournie au principal responsable des décisions d'exploitation. Il a été déterminé que le principal responsable des décisions d'exploitation, qui est également chargé de la répartition des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs d'exploitation, est le chef de la direction. Les secteurs d'exploitation de la société en commandite sont les produits de consommation (« PDC »), les produits hors foyer (« PHF ») et le secteur « Autres ».

d) Conversion des devises

i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers consolidés de chaque entité de la société en commandite sont évalués selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

La société en commandite a établi que la monnaie fonctionnelle de ses établissements aux États-Unis (KTG et KP USA), de TAD Canco Inc. et de TAD Luxembourg S.A.R.L. est le dollar américain, et celle de son établissement au Mexique (GTM), le peso mexicain. Par conséquent, les produits des activités ordinaires et les charges de ces établissements à l'étranger sont comptabilisés aux taux de change en vigueur aux dates des transactions et les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période, les profits ou les pertes de change latents nets qui en découlent étant comptabilisés en tant qu'écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global.

ii) Transactions et soldes

Les transactions en devise sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les profits et pertes de change qui découlent de la conversion des soldes en monnaie étrangère sont inclus dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration (les « frais généraux ») ou dans les autres charges.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La société en commandite entend par « équivalents de trésorerie » tout placement très liquide qui est acquis au plus tard dans les trois mois qui précèdent sa date d'échéance.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

f) *Créances clients*

Entrent dans les créances clients les montants dus par les clients lors de la vente de produits ou de la prestation de services dans le cours normal des activités. Les créances clients sont classées dans les actifs courants si le paiement est exigible dans un délai maximum de un an. Les créances clients sont initialement constatées à la juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

g) *Stocks*

Les stocks de matières premières et de pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en cours sont évalués au coût standard ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Le coût standard comprend le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais indirects de fabrication. La valeur nette de réalisation représente les prix de vente estimés, déduction faite des frais de vente et des frais d'achèvement de la production. Une réduction de valeur est constatée si la valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation.

h) *Coûts d'emprunt*

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont incorporés comme composante du coût de l'actif jusqu'à ce que les actifs soient essentiellement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

i) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, déduction faite du cumul des amortissements, des crédits d'impôt à l'investissement, des crédits d'impôt accordés par des États américains, des subventions publiques et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif et l'estimation de l'obligation de démantèlement. La société en commandite répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties spécifiques et amortit séparément chacune de ces parties. La société en commandite incorpore aussi comme composante du coût de l'actif les coûts qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément reviendront à la société en commandite et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'un actif qui a été remplacé est décomptabilisée au moment du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisés annuellement et ajustés, s'il y a lieu.

L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement calculé selon le mode linéaire, le montant amortissable étant réparti, après déduction de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité prévue de l'actif, comme suit :

Bâtiments	De 20 ans à 40 ans
Matériel et outillage	De 5 ans à 40 ans

L'amortissement de certaines pièces importantes de matériel est calculé selon le mode des unités de production. Les immobilisations en cours de construction ou de développement sont amorties à compter de la date à laquelle elles sont en état d'utilisation productive. Les terrains ne sont pas amortis.

Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les profits et les pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans les frais généraux.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

j) *Goodwill*

Le goodwill est généré lors de l'acquisition de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises et il correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de la société en commandite dans la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net, du passif net et du passif éventuel de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté représente, au sein de la société en commandite, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Les tests de dépréciation du goodwill sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation donnent des indices de dépréciation potentielle. La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en charge et n'est pas reprise par la suite.

k) *Immobilisations incorporelles*

i) *Marques de commerce*

Les marques de commerce acquises séparément ont une durée d'utilité indéterminée et sont constatées au coût. Les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée, car elles peuvent être renouvelées indéfiniment sans entraîner de coûts importants. La direction est d'avis que les marques de commerce sont très bien établies sur le marché et qu'elles continueront de procurer des avantages indéfiniment dans l'avenir.

ii) *Logiciels et licences*

Les coûts liés à l'acquisition de licences partielles d'utilisation de logiciels sont inscrits à l'actif dans les immobilisations incorporelles, à l'état consolidé de la situation financière. Les coûts de la mise à jour des programmes logiciels sont constatés à titre de charge au moment auquel ils sont engagés.

Les coûts des logiciels et des licences qui sont constatés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité estimative, qui correspond à la période au cours de laquelle il est prévu par la direction que la société en commandite retirera des avantages des logiciels et licences. La durée d'utilité des logiciels et des licences est de cinq ans.

l) *Perte de valeur des actifs non financiers*

La valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des faits nouveaux indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non financiers qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation annuel. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT pertinent). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants (« UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour évaluer si une reprise est possible.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

m) Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées dans le cours normal des activités qui ont une substance commerciale sont effectuées dans des conditions concurrentielles ou conformément aux conventions conclues avec la partie liée concernée.

n) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels une partie considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété est retenue par le bailleur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes de contrats de location simple (déduction faite des incitations reçues du bailleur) sont imputés à l'état consolidé du résultat global selon le mode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat.

o) Provisions

Des provisions pour obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, mesures incitatives à long terme et restructuration ont été établies. Une provision est constituée lorsque la société en commandite a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le règlement de l'obligation exigera un paiement financier ou entraînera une perte financière, et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Si une partie ou la totalité des dépenses nécessaires pour régler une provision est censée être remboursée par un tiers, le remboursement est constaté comme un actif distinct dans l'état consolidé de la situation financière, mais uniquement s'il est pratiquement sûr que le remboursement sera reçu.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires prévues pour éteindre l'obligation, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation. L'augmentation de la provision liée au temps écoulé est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

p) Subventions publiques, crédits d'impôt à l'investissement et crédits d'impôt accordés par des États américains

Les subventions publiques, crédits d'impôt à l'investissement et crédits d'impôt accordés par des États américains sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, selon laquelle ces montants sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rattachent lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention ou le crédit sera obtenu et que la société en commandite se conformera aux conditions liées à l'aide publique.

q) Constatation des produits des activités ordinaires

La société en commandite comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la société en commandite, que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur (selon les modalités d'expédition), que le prix est établi ou peut être déterminé et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon le prix indiqué dans le contrat de vente, déduction faite des remises et rabais. Les réductions des produits des activités ordinaires pour tenir compte des montants versés ou à verser aux clients au titre des rabais et remises sont établies d'après les dépenses réelles engagées au cours de la période, les estimations des montants dus aux clients au titre de crédits gagnés au cours de la période et des ajustements pour tenir compte de l'activité réelle.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

r) *Coût des produits vendus et frais généraux*

Le coût des produits vendus comprend le coût des produits finis vendus, les frais de transport, d'entreposage et de manutention et les réductions de valeur des stocks. Les frais de marketing, tout comme les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, sont inclus dans les frais généraux.

s) *Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite*

La société en commandite comptabilise son obligation au titre des régimes d'avantages du personnel et les frais connexes, déduction faite des actifs des régimes, selon les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon l'estimation la plus probable de la direction concernant le rendement prévu des régimes par capitalisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. Les évaluations actuarielles relatives aux régimes à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont effectuées chaque année. Le taux d'actualisation appliqué pour obtenir la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies représente le rendement des obligations de société de la catégorie investissement libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations définies connexe.
- Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur.
- Les coûts des services passés découlant de modifications aux régimes sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net, dans la mesure où les prestations sont acquises, ou ils sont amortis selon le mode linéaire sur la période moyenne d'acquisition des prestations.
- Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les autres éléments du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, sans être réintégrés au résultat dans les périodes suivantes. Les montants constatés dans les autres éléments du résultat global sont portés immédiatement aux résultats non distribués.
- La charge de retraite est divisée en deux composantes : i) le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés ont été comptabilisés dans le coût des produits vendus et les frais généraux; ii) le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies, contrebalancé par le rendement prévu des actifs du régime, est constaté dans la charge d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global.
- La société en commandite participe également à un régime de retraite multi-employeurs et à des régimes de retraite à cotisations définies. Les coûts liés au régime de retraite multi-employeurs et aux régimes de retraite à cotisations définies sont passés en charges à mesure que les cotisations deviennent exigibles.

t) *Impôt sur le résultat*

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement comptabilisés dans les capitaux propres. Si tel est le cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt. Le résultat de la société en commandite va aux commanditaires, Kruger Inc., PKGP et PTKP. Par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée à l'égard du résultat de la société en commandite. Les entités américaines, soit KP USA et KTG, sont assujetties à l'impôt selon les lois en vigueur aux États-Unis, là où les entités exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. Les autres entités, soit TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont respectivement assujetties à l'impôt aux termes de la législation adoptée au Canada, au Mexique et au Luxembourg.

La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations de revenus relatives à des situations pour lesquelles les règles fiscales portent à interprétation. La société en commandite établit des provisions, s'il y a lieu, en tenant compte des montants devant être payés aux autorités fiscales.

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement de l'impôt à payer, le cas échéant, relativement aux exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, sur les différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la constatation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'a pas de répercussion sur le résultat net comptable ou fiscal. L'impôt différé est établi selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe sera réalisé ou que le passif d'impôt différé connexe sera réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs d'impôt exigible par les actifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes pour leur montant net. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme étant non courants.

u) *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société en commandite devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie arrivent à expiration ou ont été transférés et que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est constaté dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la société en commandite classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- i) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif financier ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain. Les dérivés entrent aussi dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent les dérivés incorporés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global en tant que frais généraux. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont présentés dans l'état consolidé du résultat global à titre de charge d'intérêts pour la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

ii) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif ou un passif est classé dans cette catégorie s'il a été acquis dans le but d'être détenu sur une longue période. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent les placements disponibles à la vente.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global en tant que frais généraux. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente sont présentés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

iii) *Prêts et créances* : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances sur parties liées et des créances clients et autres créances. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant devant être obtenu, déduction faite, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener les prêts et créances à leur juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour dépréciation. Les prêts et créances sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

iv) *Passifs financiers évalués au coût amorti* : Les passifs financiers évalués au coût amorti sont composés des dettes fournisseurs et autres dettes, des dettes envers des parties liées, de la dette à long terme et du passif lié aux parts de société en commandite. Les dettes sont initialement constatées au montant devant être payé, diminué, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener ces dettes à leur juste valeur. Par la suite, les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du coût d'intérêt effectif. La dette à long terme est comptabilisée initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions s'il y a lieu, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif lié aux parts de société en commandite est initialement comptabilisé à la juste valeur et par la suite au coût amorti. Le coût amorti est calculé en fonction des distributions à des fins fiscales prévues qu'il faudra normalement payer aux termes de la convention de société en commandite, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation, et selon une valeur finale, étant donné la durée indéfinie de l'obligation.

Les passifs financiers sont classés comme passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Sinon, ils sont présentés en tant que passifs non courants.

v) *Hiérarchie des justes valeurs*

La société en commandite classe ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'un des trois niveaux suivants, selon les données d'entrée utilisées pour l'évaluation.

- Niveau 1 – évaluations à la juste valeur selon des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques, accessibles à la date de l'évaluation;

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

- Niveau 2 – évaluations fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif. Les instruments dérivés compris dans cette catégorie sont évalués selon des modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards de l'industrie à partir des données de marché observables;
- Niveau 3 – évaluations fondées sur des données qui sont moins observables ou non disponibles et évaluations fondées sur des données observables mais qui n'étaient pas une partie importante de la juste valeur des instruments.

w) *Dérivés incorporés*

Les billets de premier rang non garantis comportent une option de remboursement anticipé. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé est un instrument dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux billets de premier rang non garantis. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets de premier rang non garantis. L'instrument dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur, les changements de la juste valeur étant pris en compte dans la charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global.

x) *Régime de réinvestissement des dividendes*

Dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »), la société en commandite est tenue d'émettre des parts de société en commandite au lieu de distributions en espèces, au gré des commanditaires. À la liquidation du RRD, la différence entre les distributions déclarées et la juste valeur des parts émises est imputée aux résultats non répartis.

y) *Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2014*

- i) Les modifications apportées à IAS 32 *Compensation des actifs financiers et des passifs financiers* établissent les règles en matière de compensation des actifs et des passifs financiers. La norme modifiée précise qu'un actif ou un passif financier doit être compensé et que le montant net doit être présenté si, et seulement si, l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ces modifications exigent une clarification de quatre principaux critères : la définition du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants, le fait pour l'entité de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, la compensation des garanties et l'unité de comptabilisation pour l'application des exigences de matière de compensation. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés.
- ii) IAS 39 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* a été modifiée dans le but de maintenir la comptabilité de couverture lorsqu'un instrument de couverture à une contrepartie centrale fait l'objet d'une novation qui satisfait à des critères spécifiques. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés.
- iii) IAS 36 *Dépréciation d'actifs* a été modifiée afin de lever l'obligation d'information relative à la valeur recouvrable lorsqu'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») comporte un goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et qu'il n'y a pas de dépréciation; de rendre obligatoire de fournir le montant recouvrable d'un actif ou d'une UGT lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise; et d'exiger des informations détaillées sur l'évaluation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

z) Normes comptables publiées mais non encore appliquées

Les normes révisées et modifications des normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, sauf, comme il est indiqué ci-dessous, lorsque l'application anticipée est permise. La société en commandite continue d'évaluer l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée.

- i) IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* précise quand et comment comptabiliser les produits des activités ordinaires, en plus d'exiger des entités qu'elles fournissent des informations instructives et pertinentes aux lecteurs de leurs états financiers. La norme remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* et plusieurs interprétations liées aux produits des activités ordinaires. L'application de cette norme est obligatoire pour tous les émetteurs assujettis aux IFRS et vise la quasi-totalité des contrats avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 s'applique aux premiers états financiers annuels en IFRS d'une entité pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, l'adoption anticipée étant autorisée. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur ses états financiers consolidés.
- ii) IFRS 9 *Instruments financiers*. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* rassemblant les volets portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est autorisée. La direction évalue actuellement la norme et n'a pas encore déterminé l'incidence qu'elle aura sur ses états financiers consolidés.
- iii) IAS 19 *Avantages du personnel*. L'IASB a publié une modification visant à clarifier l'application d'IAS 19 aux régimes qui exigent d'employés ou de tiers qu'ils versent des cotisations au titre du coût des prestations. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, et son application anticipée est autorisée. La norme modifiée n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.
- iv) IAS 1 *Présentation des états financiers*. En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications afin de clarifier les indications données dans IAS 1 concernant l'importance relative et le regroupement, la présentation des sous-totaux, la structure des états financiers et les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications font partie de l'Initiative de divulgation de l'IASB, qui explore la façon dont les divulgations dans les états financiers peuvent être améliorées. Les modifications s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, et l'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur les états financiers consolidés.

4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations, y compris celles concernant les obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, les obligations au titre des prestations de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, le passif lié aux parts de société en commandite et l'impôt sur le résultat. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Suivent les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés de la société en commandite.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La société en commandite a constitué une provision au titre de la juste valeur estimative de son obligation éventuelle aux termes d'un contrat de location de terrain, pour la démolition de bâtiments dans l'une de ses usines et la restauration du terrain à la fin du bail (y compris toute démarche liée à la restauration environnementale). Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être prorogé, au gré de la société en commandite. La société en commandite évalue sa provision pour obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements de situation rendent nécessaire l'ajustement des estimations et des hypothèses significatives. Afin de déterminer la provision au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société en commandite doit formuler des estimations et des hypothèses importantes, puisque de nombreux facteurs influenceront sur le montant qui sera à payer en définitive. Ces facteurs comprennent des estimations concernant l'ampleur des activités de remise en état et les coûts qui y sont associés, l'évolution des technologies, les changements à la réglementation, la hausse des coûts comparativement aux taux d'inflation et les variations du taux d'actualisation. En outre, les estimations des coûts de remise en état des lieux sont fondées sur diverses hypothèses qui sont par nature difficiles à déterminer, et rien ne garantit que les coûts réels ne différeront pas des estimations en raison des résultats des essais environnementaux, de modifications apportées aux lois, à la réglementation ou aux politiques d'application de la loi, ou d'autres facteurs. Ces incertitudes pourraient faire en sorte que les dépenses réelles futures diffèrent des montants prévus présentés. La direction a fait appel à une tierce partie pour l'aider à estimer les obligations de remise en état des lieux et les coûts de démolition de bâtiments. La provision à la date de clôture constitue la meilleure estimation de la société en commandite de la valeur actualisée des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Prestations de retraite et obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite varie en fonction des calculs actuariels, qui englobent un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses visent notamment le taux d'actualisation, qui sert à calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus nécessaires pour régler les obligations au titre des prestations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation à utiliser, la société en commandite examine les rendements de marché d'obligations de société de la catégorie investissement libellées en dollars canadiens dont les échéances se rapprochent de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite.

D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des prestations de retraite sont fondées, en partie, sur la conjoncture du marché. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 11.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution effectuée à l'égard de chaque exercice à des fins fiscales. PK S.E.C. a déterminé qu'il serait approprié de reclasser une tranche de ses capitaux propres en tant que passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et, par conséquent, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables selon les IFRS. Au 31 décembre 2014, un montant de 128,1 M\$ a été reclassé en tant que passif à l'égard de cette obligation (117,8 M\$ au 31 décembre 2013).

La variation du coût amorti de 13,8 M\$ a été comptabilisée dans les autres charges, qui comprennent un montant de 6,8 M\$ pour la réévaluation effectuée au 31 décembre 2014. La réévaluation tient compte de l'estimation établie par PK S.E.C. relativement à la valeur actualisée nette du passif financier découlant de

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

l'obligation de paiement de la distribution à des fins fiscales, en s'appuyant sur les estimations de l'impôt devant être payé par PTKP et en appliquant un taux d'actualisation et un taux de croissance final respectifs de 11,0 % et de 0 % (respectivement 11,50 % et 0 % au 31 décembre 2013). La variation du taux d'actualisation a entraîné une augmentation de 5,8 M\$ du passif. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant aux distributions à des fins fiscales futures prévues. Les projections de l'impôt à payer sont également fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du résultat imposable et des taux d'imposition. Le résultat imposable peut être nettement différent du résultat comptable, en raison des différences temporaires et des différences permanentes fondées sur la législation fiscale en vigueur. Par conséquent, tout changement touchant l'obligation relative aux parts de société en commandite n'indique pas forcément un changement correspondant dans la rentabilité future prévue de PK S.E.C.

Le passif lié aux parts de commandite a également été ajusté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 pour tenir compte des avances versées aux commanditaires au cours de l'exercice considéré, lesquelles étaient nécessaires pour permettre à PTKP de verser des paiements d'impôt périodiques. Les avances de 3,5 M\$ ont été portées en déduction des distributions à des fins fiscales de 6,9 M\$ versées par la société en commandite le 27 février 2015.

Impôt sur le résultat

La société en commandite calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et des économies d'impôt en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'imputer les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt aux bénéficiaires imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des bénéficiaires imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente.

5 Regroupements d'entreprises

Acquisition de Metro Paper

Le 3 juin 2014, la société en commandite a acquis les actifs canadiens de transformation de papiers de Metro Paper Industries Inc. (« Metro Paper ») pour une contrepartie en trésorerie de 23,4 M\$. Les actifs acquis comprennent du matériel de transformation situé à Scarborough et à Trenton, en Ontario, des stocks, toute la clientèle du segment nord-américain des produits hors foyer (« PHF ») de Metro Paper et des contrats de location simple. Les éléments acquis feront partie du secteur PHF. Cette acquisition devrait créer des synergies, accroître la capacité de production et ajouter une gamme de produits complémentaires au secteur PHF.

L'acquisition a été comptabilisée selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. L'excédent de la contrepartie payée sur la juste valeur des actifs acquis a donné lieu à un goodwill déductible d'impôt de 8,9 M\$, montant qui a été attribué à l'UGT du Canada. La société en commandite a évalué les justes valeurs des actifs acquis à la lumière de l'information dont elle disposait à la date de clôture; en conséquence, les valeurs représentent les meilleures estimations de la direction.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau suivant présente les justes valeurs des actifs acquis.

	Metro Paper
Juste valeur des actifs identifiables acquis	
Stocks	6 299
Immobilisations corporelles	8 240
Goodwill	8 918
Charges à payer	(97)
Actifs nets acquis	<u>23 360</u>
Trésorerie versée	<u>23 360</u>

6 Autres charges

	2014	2013
	\$	\$
Perte de change latente	3 522	2 992
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	13 759	(723)
Produits (charges) divers	331	(290)
	<u>17 612</u>	<u>1 979</u>

7 Créances clients et autres créances

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Créances clients	102 555	90 782
Autres créances	5 189	4 345
Prêts consentis aux salariés	20	15
Moins la provision pour créances douteuses	(672)	(353)
Créances clients et autres créances	<u>107 092</u>	<u>94 789</u>

8 Stocks

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Produits finis	65 171	74 476
Produits en cours	30 245	27 881
Matières premières et fournitures	27 237	24 872
Pièces de rechange	27 675	24 276
	<u>150 328</u>	<u>151 505</u>

Le total des stocks comptabilisés comme coût des produits vendus pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à 751,8 M\$ (675,7 M\$ au 31 décembre 2013). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société en commandite a sorti des stocks totalisant 0,1 M\$ (0,1 M\$ au 31 décembre 2013) en raison principalement d'emballages obsolètes. Le total des provisions pour moins-value des stocks au 31 décembre 2014 s'est établi à 5,0 M\$ (4,9 M\$ au 31 décembre 2013).

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

9 Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Actifs en cours de construction ou de développement \$	Total \$
1^{er} janvier 2013					
Coût	40 426	132 448	634 410	203 356	1 010 640
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(1 789)	(60 288)	(367 749)	-	(429 826)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2013	38 637	72 160	266 661	203 356	580 814
Ajouts	-	1	4	59 509	59 514
Intérêts capitalisés	-	-	-	507	507
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-	(12 382)	-	(12 382)
Virements	63	30 742	226 560	(257 365)	-
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 352)	(30 086)	-	(34 438)
Reprise de perte de valeur	1 789	-	-	-	1 789
Écarts de change	75	3 250	11 358	6 200	20 883
31 décembre 2013	40 564	101 801	462 115	12 207	616 687
31 décembre 2013					
Coût	40 564	166 719	854 566	12 207	1 074 056
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(64 918)	(392 451)	-	(457 369)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	40 564	101 801	462 115	12 207	616 687
Ajouts	-	-	-	35 186	35 186
Cessions	-	-	(443)	-	(443)
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-	(525)	-	(525)
Virements	4	2 658	31 966	(34 628)	-
Acquisition d'entreprise	-	-	8 240	-	8 240
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 694)	(31 054)	-	(35 748)
Écarts de change	110	4 451	24 511	293	29 365
31 décembre 2014	40 678	104 216	494 810	13 058	652 762
31 décembre 2014					
Coût	40 678	174 340	918 867	13 058	1 146 943
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(70 124)	(424 057)	-	(494 181)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	40 678	104 216	494 810	13 058	652 762

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, un ajustement de la juste valeur estimative des terrains forestiers exploitables a été comptabilisé, donnant lieu à la reprise d'une partie de la perte de valeur de 1,8 M\$ comptabilisée antérieurement.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

10 Goodwill et immobilisations incorporelles

	Marques de commerce \$	Logiciels \$	Total \$
1^{er} janvier 2013			
Coût	11 825	3 254	15 079
Cumul des amortissements	-	(1 251)	(1 251)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2013	11 825	2 003	13 828
Ajouts	-	236	236
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	(581)	(581)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	11 825	1 658	13 483
1^{er} janvier 2014			
Coût	11 825	3 490	15 315
Cumul des amortissements	-	(1 832)	(1 832)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2014	11 825	1 658	13 483
Ajouts	-	1 218	1 218
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	(649)	(649)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	11 825	2 227	14 052
31 décembre 2014			
Coût	11 825	4 708	16 533
Cumul des amortissements	-	(2 481)	(2 481)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	11 825	2 227	14 052

La valeur comptable du goodwill au 31 décembre 2014 s'élève à 160,9 M\$ (152,0 M\$ au 31 décembre 2013). L'augmentation de 8,9 M\$ du goodwill est attribuable à l'acquisition de Metro Paper (note 5).

Tests de dépréciation

La société en commandite a effectué son test annuel de dépréciation du goodwill et des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée aux 31 décembre 2014 et 2013 et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Le goodwill est attribué au Canada (« UGT »). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée d'après sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité estimative se fonde sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. Selon l'analyse de sensibilité, aucun changement raisonnable apporté aux hypothèses ne devrait entraîner de perte de valeur.

11 Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

La société en commandite est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et de régimes de retraite à cotisations définies, auxquels peuvent participer la quasi-totalité de ses salariés. Le nombre d'années de service et les gains de chaque salarié servent à déterminer les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite de tous les participants aux régimes dont la société en commandite est le promoteur.

La société en commandite offre cinq régimes de retraite à prestations définies agréés comportant une composante salaire moyen de fin de carrière, dont quatre sont agréés dans la province de Québec et un, dans la province d'Ontario. L'obligation au titre des prestations de 75,3 M\$ au 31 décembre 2014 (58,9 M\$ au 31 décembre 2013), déduction faite des actifs des cinq régimes, est prise en compte dans les prestations de retraite à l'état consolidé de la situation financière.

La société en commandite offre un régime de retraite supplémentaire (« RRS ») à des salariés désignés. Le passif au titre des prestations définies lié au RRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, déduction faite des

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

actifs du régime, a totalisé 15,1 M\$ (14,0 M\$ au 31 décembre 2013) et est appuyé par des lettres de crédit irrévocables totalisant 24,6 M\$ (26,8 M\$ au 31 décembre 2013).

La société en commandite est aussi le promoteur d'un régime de rente à terme destiné à la division de fabrication de l'Ouest canadien. Ce régime verse aux salariés horaires une prestation de raccordement débutant à 61 ans et prenant fin le jour du 65^e anniversaire de naissance. Le régime de rente à terme est sans capitalisation, et l'obligation au titre des prestations de 8,1 M\$ au 31 décembre 2014 (7,5 M\$ au 31 décembre 2013) est prise en compte dans les prestations de retraite aux états consolidés de la situation financière.

Les salariés horaires de la division de fabrication de l'Ouest canadien de la société en commandite participent à un régime de retraite multi-employeurs du secteur, auquel la société en commandite verse des cotisations. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société en commandite a versé et passé en charges un montant de 2,4 M\$ (2,4 M\$ au 31 décembre 2013) relativement à ce régime à prestations définies. Comme il n'existe pas d'information suffisante sur la quote-part de la société en commandite dans l'obligation au titre des prestations définies, la société en commandite comptabilise le régime multi-employeurs à titre de régime à cotisations définies.

La société en commandite offre un régime à cotisations définies, auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société en commandite a comptabilisé une charge de 2,4 M\$ relativement à ce régime (2,3 M\$ au 31 décembre 2013).

KTG est le promoteur d'un régime de retraite à cotisations définies auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société en commandite a comptabilisé une charge de 0,6 M\$ relativement à ce régime (0,6 M\$ au 31 décembre 2013).

La société en commandite offre aux retraités admissibles un certain nombre de protections pour soins de santé et autres (les « régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite »). Il s'agit de régimes sans capitalisation.

La date d'évaluation des régimes d'avantages du personnel est le 31 décembre de chaque exercice.

De par leur conception, les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite exposent la société en commandite à des risques auxquels sont normalement exposés ces régimes, notamment en ce qui a trait au rendement des placements (pour les régimes de retraite seulement), aux variations du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des obligations, à l'espérance de vie des participants et à l'inflation future. Les risques associés aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont gérés au moyen d'une surveillance régulière des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la société en commandite. Au 31 décembre 2013, le déficit de solvabilité global des régimes à prestations définies se chiffrait à 66,8 M\$ (176,6 \$ au 31 décembre 2012). La prochaine évaluation obligatoire aura lieu au cours du premier semestre de l'exercice 2015. Les exigences de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, notamment des hypothèses utilisées dans la plus récente évaluation actuarielle. Les montants réels des cotisations établies en fonction de rapports actuariels futurs peuvent varier de façon importante par rapport aux montants prévus.

Le cumul des pertes actuarielles comptabilisées dans les résultats non distribués aux 31 décembre 2014 et 2013 s'établit comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Prestations de retraite	94 275	68 586
Avantages postérieurs au départ à la retraite	14 975	11 509
Total	<u>109 250</u>	<u>80 095</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'information relative aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est indiquée dans le tableau suivant :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies :				
1^{er} janvier	561 134	568 223	48 746	48 302
Profit de réduction du régime	-	(124)	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7 850	8 158	1 446	1 395
Coût financier	25 672	23 969	2 175	2 061
Cotisations salariales	3 773	3 815	-	-
Prestations versées	(29 415)	(32 430)	(2 476)	(2 413)
Réévaluations :				
Pertes (profits) découlant de changements liés à l'expérience	2 840	(4 981)	3	-
Pertes (profits) découlant de changements dans les hypothèses économiques	52 217	(23 646)	3 896	(2 099)
Pertes (profits) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(1 884)	18 150	(433)	1 500
31 décembre	622 187	561 134	53 357	48 746
Variation des actifs des régimes évalués à la juste valeur :				
1^{er} janvier	480 754	419 234	-	-
Rendement prévu des actifs des régimes	21 698	17 567	-	-
Réévaluations :				
Profits sur les actifs du régime	27 484	45 142	-	-
Frais d'administration	(578)	(530)	-	-
Cotisations patronales	19 938	27 956	2 476	2 413
Cotisations salariales	3 773	3 815	-	-
Prestations versées	(29 415)	(32 430)	(2 476)	(2 413)
31 décembre	523 654	480 754	-	-
Passif au titre des prestations constituées				
Situation de capitalisation – déficit	98 533	80 380	53 357	48 746

Les actifs des régimes, servant à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de la société en commandite, sont composés comme suit :

	31 décembre 2014 %	31 décembre 2013 %
Titres à revenu fixe	40,0	38,0
Actions de sociétés	31,0	33,0
Actifs alternatifs	29,0	29,0
Total	100,0	100,0
Cotés sur un marché actif	69,0	70,0
Non cotés	31,0	30,0
	100,0	100,0

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente, au 31 décembre des exercices indiqués, les principales hypothèses relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2014 %	31 décembre 2013 %	31 décembre 2014 %	31 décembre 2013 %
Hypothèses				
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations définies	4,00	4,60	4,00	4,60
Taux d'augmentation des salaires	3,25 – 4,00	3,25 – 4,00		

Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite :

Aux fins d'évaluation, le taux de croissance ou de décroissance hypothétique pour l'ensemble des coûts de soins de santé, à l'exception des médicaments, a été fixé à 3,5 % pour la première année, diminuant de 0,025 % par année pendant 20 ans, pour se fixer à 3,0 % par la suite. Le taux de croissance ou de décroissance hypothétique du coût des médicaments a été établi à 7,0 % la première année, diminuant de 0,2 % par année pendant 20 ans, pour se fixer à 3,0 % par la suite.

L'analyse de sensibilité présentée a été effectuée en modifiant chacune des hypothèses individuellement. Si un changement réel se produisait, il est probable qu'il aurait des répercussions sur des hypothèses interreliées, créant ainsi un effet combiné.

L'incidence d'une variation de 1 % du taux d'augmentation ou de diminution du coût des soins de santé est indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Augmentation de 1 % \$	Diminution de 1 % \$	Augmentation de 1 % \$	Diminution de 1 % \$
Augmentation (diminution) :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier pour l'exercice	369	(335)	352	(321)
Obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	4 862	(4 337)	4 112	(3 698)

L'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation est indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Augmentation de 1 % \$	Diminution de 1 % \$	Augmentation de 1 % \$	Diminution de 1 % \$
Augmentation (diminution) :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier pour l'exercice	(511)	642	(508)	639
Obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	(6 255)	7 710	(5 549)	6 819

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'incidence d'une variation de un an de l'espérance de vie présumée est indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Augmentation de 1 an \$	Diminution de 1 an \$	Augmentation de 1 an \$	Diminution de 1 an \$
Augmentation (diminution) :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier pour l'exercice	53	(59)	52	(53)
Obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	1 187	(1 208)	985	(994)

Exception faite du taux d'actualisation, les hypothèses constituent les meilleures estimations de la direction. Le taux d'actualisation est fondé sur le rendement des placements à revenu fixe de sociétés canadiennes de catégorie investissement qui génèrent des flux de trésorerie correspondant aux versements de prestations prévus.

Prestations de retraite :

Les frais devant être payés par le régime sont déduits du rendement prévu des actifs du régime.

Les effets d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation, d'une hausse de 1 % du taux de croissance des salaires et d'une variation de un an de l'espérance de vie sont indiqués ci-dessous :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance des salaires		Espérance de vie	
	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Augmentation de la charge de retraite	2 957	3 055	418	417	173	196
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite	95 447	82 100	9 443	8 890	13 111	11 024

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 s'établissent à 13,4 M\$.

La charge nette au titre des régimes comprend les composantes suivantes :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Charge nette au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7 850	8 158	1 446	1 395
Coût financier	25 672	23 969	2 175	2 061
Rendement prévu des actifs du régime	(21 698)	(17 567)	-	-
Frais d'administration	578	530	-	-
Profit de réduction du régime	-	(124)	-	-
	12 402	14 966	3 621	3 456

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les montants ci-dessous ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Profits (pertes) découlant de changements liés à l'expérience	(2 840)	4 981	(3)	-
Profits (pertes) découlant de changements dans les hypothèses économiques	(52 217)	23 646	(3 896)	2 099
Profits (pertes) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	1 884	(18 150)	433	(1 500)
Profit sur l'actif des régimes	27 484	45 142	-	-
	(25 689)	55 619	(3 466)	599

12 Dettes fournisseurs et autres dettes

	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Dettes fournisseurs	61 666	61 536
Charges à payer	65 781	69 929
Ajustements au titre du marchandisage	45 781	57 038
	173 228	188 503

13 Provisions

	Obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état			Total \$
	\$ a)	Incitatifs à long terme \$ b)	Restructuration \$ c)	
Provisions au 1^{er} janvier 2013	4 874	1 118	3 233	9 225
Provisions supplémentaires	213	800	-	1 013
Montant payé au cours de l'exercice	-	(607)	(2 234)	(2 841)
Accroissement des intérêts	217	-	-	217
Provisions au 31 décembre 2013	5 304	1 311	999	7 614
Partie courante	-	-	999	999
Partie non courante	5 304	1 311	-	6 615
Provisions au 1^{er} janvier 2014	5 304	1 311	999	7 614
Provisions supplémentaires	340	927	2 835	4 102
Montant payé au cours de l'exercice	-	(52)	(2 510)	(2 562)
Accroissement des intérêts	254	-	-	254
Provisions au 31 décembre 2014	5 898	2 186	1 324	9 408
Partie courante	-	1 643	1 324	2 967
Partie non courante	5 898	543	-	6 441

- a) Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Pour remplir son obligation éventuelle en vertu d'un contrat de location de terrain pour l'une de ses usines, la société en commandite a constitué une provision pour la démolition du bâtiment et la restauration du terrain à la fin du contrat. Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être prorogé, au gré de la société en commandite. Le montant non actualisé estimatif nécessaire pour éteindre cette obligation se situerait entre 10,6 M\$ et 13,7 M\$. Le passif est calculé d'après les flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 4,25 %.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

b) Incitatifs à long terme

Les incitatifs à long terme comprennent le plan incitatif à long terme offert aux cadres de la société en commandite. L'incitatif aux termes du plan est fondé sur le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA ») et sur le rendement du capital investi, et il est versé pendant la troisième année suivant l'exercice au cours duquel il a été gagné. La charge de rémunération connexe est comptabilisée sur la même période.

c) Restructuration

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les coûts de restructuration liés à l'usine de New Westminster et à d'autres emplacements ont entraîné une augmentation d'environ 8,6 M\$ des provisions. Aucun coût de restructuration lié à l'usine de New Westminster et à d'autres emplacements n'a été enregistré pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

En novembre 2013, la société en commandite est allée de l'avant avec la consolidation des activités de distribution de son entrepôt de Gatineau au sein des activités de distribution de Laval. Elle a engagé des coûts de restructuration de 2,2 M\$ relativement à cette consolidation, dont une tranche de 0,8 M\$ a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Au premier trimestre de 2014, la société en commandite a entrepris la revue de ses frais généraux administratifs et a relevé un certain nombre d'occasions de réduire ses coûts. La société en commandite prévoit engager des coûts de restructuration d'environ 2,0 M\$, principalement en indemnités de fin de contrat de travail. Au 31 décembre 2014, la société en commandite avait engagé des coûts en lien avec cette initiative de 1,2 M\$. La provision restante de 0,8 M\$ se rapporte principalement à l'estimation la plus probable de la direction quant aux indemnités de fin de contrat de travail devant être engagées.

14 Dette à long terme

		31 décembre 2014	31 décembre 2013
	Échéance	\$	\$
Facilités de crédit renouvelables ^{a)}	2016	-	-
Billets de premier rang non garantis à 8 % ^{b)}	2018	172 594	171 926
Facilité Nordea à 2,87 % ^{c)}	2019	37 428	40 904
Emprunts ^{d)}	2016	2 167	3 225
Facilité de la Caisse ^{e)}	2018	155 336	134 201
		<u>367 525</u>	<u>350 256</u>
Moins la partie courante de la dette à long terme		<u>8 879</u>	<u>8 243</u>
		<u>358 646</u>	<u>342 013</u>

a) Facilités de crédit renouvelables

Le 16 mai 2013, la société en commandite a conclu une quatrième facilité de crédit modifiée et reformulée (la « facilité de crédit ») en lien avec ses facilités de crédit renouvelables. Le montant de la facilité de crédit a été abaissé, passant de 195,0 \$M à 125,0 M\$. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit portent intérêt au taux de base du taux préférentiel, au taux de base des États-Unis et au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,50 % établie selon le ratio dette/BAIIA de la société en commandite et du type d'avance. La facilité de crédit s'étend sur une période de trois ans et viendra à échéance le 22 juillet 2016. La facilité de crédit prévoit certains engagements que la société en commandite doit honorer, ainsi que certaines obligations qu'elle doit remplir. Les coûts de transactions de 0,6 M\$ ont été reportés et classés en tant qu'autres actifs non courants pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La facilité de crédit est garantie par KP USA, GTM et par toute nouvelle filiale acquise par la société en commandite (les « filiales assujetties à des restrictions »). La société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions offrent des sûretés réelles et des hypothèques de premier rang sur leurs immobilisations corporelles actuelles et futures à titre de garantie à l'égard de leurs obligations en vertu de la facilité de crédit, y compris une sûreté de 100 % du capital-actions ou de leur participation dans l'ensemble des filiales détenues conjointement par la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions.

Au 31 décembre 2014, la société en commandite disposait de 95,4 M\$ (déduction faite de lettres de crédit totalisant 29,6 M\$) au titre de cette facilité (92,6 M\$ au 31 décembre 2013, déduction faite de lettres de crédit totalisant 32,4 M\$). Le taux d'intérêt moyen pondéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 était de néant (néant au 31 décembre 2013).

b) Billets de premier rang non garantis

Le 9 août 2011, la société en commandite a émis, dans le cadre d'un placement privé, des billets de premier rang non garantis de 8,0 % d'un capital global de 175 M\$ échéant le 9 août 2018 (les « billets »). Au 31 décembre 2014, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 2,4 M\$ (3,1 M\$ au 31 décembre 2013). La société en commandite paie l'intérêt sur les billets, en versements égaux, le 9^e jour de février et d'août de chaque année, à compter du 9 février 2012. La société en commandite peut, à sa discrétion, racheter une partie ou la totalité des billets en tout temps : avant le 9 août 2015, elle le ferait au taux de rachat applicable; le 9 août 2015 ou à une date ultérieure, elle le ferait au prix de rachat établi, majoré, dans les deux cas, de l'intérêt couru impayé, s'il y a lieu, à la date de rachat applicable. Si la société en commandite fait l'objet d'un changement de contrôle, elle sera tenue de se proposer en tant qu'acquéreur des billets.

Les billets comportent une option de remboursement anticipé. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé est un instrument dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux billets. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets. L'instrument dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur, les changements de la juste valeur étant pris en compte dans la charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la direction a révisé sa position au sujet de l'évaluation du dérivé incorporé. Un actif de 2,4 M\$ a été comptabilisé au 31 décembre 2014 (3,0 M\$ au 31 décembre 2013) afin d'inscrire le dérivé incorporé à sa juste valeur.

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties détenues par la société en commandite. Les billets ont priorité de rang quant au paiement sur toute dette subordonnée existante ou éventuelle et ont égalité de rang quant au paiement avec toute dette de la société en commandite qui n'est pas subordonnée aux billets autre que l'ensemble de dettes éventuelles de la société en commandite, y compris la facilité de crédit et la facilité Nordea, dans la mesure permise par les actifs qui servent à garantir la dette. Les billets sont garantis inconditionnellement et conjointement par les filiales assujetties à des restrictions de la société en commandite.

c) Facilités Nordea

Le 8 juillet 2011, la société en commandite a conclu une convention de crédit avec Nordea Bank AB (la « facilité Nordea »), qui prévoit un emprunt à terme d'un capital d'environ 46,2 M\$ US, qui servira au financement de l'achat d'une machine à papier à TAD pour sa filiale KTG. La facilité Nordea, d'une durée de 7 ans, porte intérêt à un taux fixe d'environ 3 % par année, composé d'un taux d'intérêt étatique de la Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative. L'emprunt est garanti par les actifs de la société en commandite ayant égalité de rang avec les prêteurs de premier rang de la facilité de crédit. L'emprunt est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs de capital et d'intérêt à compter du 30 juin 2013. La société en commandite a prélevé la totalité du montant disponible aux termes de la facilité Nordea au moyen d'un prélèvement de 4,5 M\$ US au premier trimestre de 2013. Au 31 décembre 2014, un total de 33,0 M\$ US (39,6 M\$ US au 31 décembre 2013) était en cours au titre de cette facilité.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2014, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 0,8 M\$ (1,2 M\$ au 31 décembre 2013). Le 16 mai 2013, la société en commandite a conclu une facilité de crédit modifiée (la « facilité de crédit ») en lien avec la facilité Nordea. Aucun changement important n'a été apporté à la facilité Nordea.

d) Emprunts

L'emprunt est lié à une entente entre la société en commandite et le gouvernement du Québec visant le financement de l'expansion de son usine de transformation à Crabtree. L'emprunt ne porte pas intérêts et est garanti par l'actif de l'usine de transformation. L'emprunt a été évalué en tenant compte des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché de 6,0 %. La société en commandite disposait d'un moratoire pour le remboursement du capital sur les 12 premiers trimestres, le remboursement ayant débuté le 30 avril 2013. Au 31 décembre 2014, un montant de 2,2 M\$ était en cours au titre de l'emprunt (3,2 M\$ au 31 décembre 2013).

e) Facilité de la Caisse

Le 6 août 2011, TAD Canco Inc. a conclu une convention de crédit avec la Caisse de dépôt visant une facilité de prêt à terme (la « facilité de la Caisse ») pour un montant de 211,1 M\$ US aux fins de financement de l'expansion de KTG, notamment la construction d'une nouvelle machine à papier TAD et l'expansion de l'usine de papier. Aux termes de la facilité de la Caisse, les prélèvements n'étaient permis que jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle la société en commandite avait prélevé un montant de 125,0 M\$ US.

La facilité de la Caisse, d'une durée de 7 ans, vient à échéance le 16 août 2018. Elle porte intérêt à un taux préférentiel de 8 % par an, majoré d'une marge établie chaque période en fonction du ratio de la dette nette sur le BAIIA de KTG et des flux de trésorerie excédentaires de KTG, tel qu'il est décrit dans la convention. La marge applicable est composée de ce qui suit : i) en tout temps, 5 % par an, avant la date de début du projet TAD alors que l'excédent des flux de trésorerie est positif, et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA A) est égal ou supérieur à 2,5, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 30 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG; B) est inférieur à 2,5 et d'au moins 2,0, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 25 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG ou C) est inférieur à 2,0, l'intérêt calculé à 4 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 15 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG. Le taux d'intérêt moyen pondéré de la facilité de la Caisse s'est chiffré à 15,00 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (15,44 % au 31 décembre 2013).

La facilité de la Caisse est garantie par la totalité des actifs de TAD Canco Inc., de KTG, ainsi que par la totalité des participations de TAD Luxembourg S.A.R.L. Des prélèvements n'ont été faits que sur la facilité une fois que le placement de titres effectué par la société en commandite, d'un montant de 107 M\$ US, avait été transféré à TAD Canco Inc.

Au 31 décembre 2014, TAD Canco Inc. a obtenu un produit de 125,0 M\$ US de cette facilité (125,0 M\$ US au 31 décembre 2013).

TAD Canco Inc. n'est pas tenue de se conformer aux clauses restrictives financières prévues dans la présente convention de crédit. De plus, la facilité de la Caisse comporte certaines clauses restrictives de manquement réciproque et des ententes relatives à la dette de la société en commandite.

La convention de crédit prévoit des clauses restrictives de manquement réciproque qui touchent les billets, la facilité Nordea et la facilité de la Caisse.

Les frais de financement des emprunts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue des emprunts. Les montants d'amortissement ont été pris en compte dans la charge d'intérêts.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le montant global de remboursements futurs du capital requis en ce qui concerne la dette à long terme s'établit comme suit :

	<u>\$</u>
Moins de 1 an	8 879
De 1 an à 5 ans	370 631
Plus de 5 ans	-
	<u>379 510</u>

La charge d'intérêts, telle qu'elle est présentée dans l'état consolidé du résultat global, était composée de ce qui suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	37 730	34 871
Charge de désactualisation des intérêts sur les provisions et autres passifs	254	217
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite, montant net	6 149	8 463
Dérivés incorporés sur la dette	597	(1 300)
Charge d'intérêts	<u>44 730</u>	<u>42 251</u>

15 Distributions et passif lié aux parts de société en commandite

	<u>Passif lié</u>
	<u>aux parts de société en</u>
	<u>commandite</u>
	<u>\$</u>
1 ^{er} janvier 2013	118 562
Émission de parts de société en commandite	-
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	(723)
31 décembre 2013	<u>117 839</u>
1 ^{er} janvier 2014	117 839
Émission de parts de société en commandite	-
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 4)	13 759
Distributions à des fins fiscales versées	(3 475)
31 décembre 2014	<u>128 123</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les distributions de parts de société en commandite, la part des distributions réinvestie par les commanditaires, les parts de société en commandite supplémentaires émises au prix unitaire et le produit brut s'établissent comme suit :

Date de paiement des distributions	2014			
	Distributions de parts de société en commandite \$	Prix par part \$	Émission de parts de société en commandite Nombre	Produit brut \$
15 janvier 2014	9 455	16,59	252 478	4 188
15 avril 2014	9 501	15,51	275 843	4 277
15 juillet 2014	9 550	15,33	279 468	4 284
15 octobre 2014	9 601	14,52	288 921	4 195
	<u>38 107</u>		<u>1 096 710</u>	<u>16 944</u>

Date de paiement des distributions	2013			
	Distributions de parts de société en commandite \$	Prix par part \$	Émission de parts de société en commandite Nombre	Produit brut \$
15 avril 2013	11 233	18,58	275 035	5 110
15 juillet 2013	9 367	16,76	241 241	4 043
15 octobre 2013	9 410	16,53	246 974	4 082
	<u>30 010</u>		<u>763 250</u>	<u>13 235</u>

Le 12 novembre 2014, la société en commandite a déclaré des distributions de 9,7 M\$, qui ont été versées le 15 janvier 2015. En vertu du RRD, une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires et la société en commandite a émis 256 590 parts de société en commandite additionnelles au prix de 16,46 \$ pour un produit brut de 4,2 M\$. Un ajustement de juste valeur de 0,1 M\$ a été comptabilisé au 31 décembre 2014 pour refléter la valeur marchande des parts de société en commandite émises (néant au 31 décembre 2013).

Après le 31 décembre 2014, la société en commandite a déclaré des distributions de 9,7 M\$, payables le 15 avril 2015.

Distributions à des fins fiscales

Le 27 février 2014, la société en commandite a versé une distribution à des fins fiscales de 3,4 M\$, dont une tranche de 0,5 M\$ a servi à payer un acompte provisionnel au nom de PTKP et une tranche de 2,9 M\$ a été versée à Kruger Inc. et à PKGP.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, la société en commandite a versé à ses commanditaires des avances totalisant 3,5 M\$, dont une tranche de 0,6 M\$ a été affectée au paiement mensuel d'impôt au nom de PTKP et dont le reste a été avancé à Kruger Inc. et à PKGP. Les avances ne portent pas intérêt, sont sans recours et ont été portées en déduction de la distribution à des fins fiscales de 6,9 M\$ versée par la société en commandite le 27 février 2015.

16 Impôt sur le résultat

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013. Le résultat imposable de la société en commandite passe aux commanditaires, soit Kruger Inc., PKGP et PTKP. En revanche, les filiales de la société en commandite, à savoir, KP USA, KTG, TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L, sont des entités constituées en société et, par conséquent, sont assujetties à l'impôt.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'économie d'impôt consolidée de 1,8 M\$ réalisée par la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (économie de 10,9 M\$ au 31 décembre 2013) se rattache à ses filiales KP USA, KTG, TAD Canco Inc. et GTM.

Le tableau suivant présente les éléments de l'impôt sur le résultat :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Charge d'impôt exigible	2 038	1 507
Charge d'impôt différé	(3 878)	(12 447)
	(1 840)	(10 940)

Le tableau suivant présente en détail la charge d'impôt sur le résultat et le rapprochement des taux d'imposition fédéral et provincial combinés prévus par la loi et du taux d'imposition effectif :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition fédéral et provincial combinés, déduction faite du crédit pour fabrication et transformation	5 018	26,1	9 914	26,1
Résultat imposé entre les mains des commanditaires	(6 238)	(32,4)	(15 145)	(39,9)
Écart des taux d'imposition prévus par la loi pour les établissements à l'étranger	(526)	(2,7)	(2 078)	(5,5)
Crédits d'impôt à l'investissement	(118)	(0,7)	(3 611)	(9,5)
Différences permanentes et autres	24	0,1	(20)	-
	(1 840)	(9,6)	(10 940)	(28,8)

Le tableau suivant présente une analyse du passif (de l'actif) d'impôt différé :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Immobilisations corporelles	35 999	13 319
Pertes d'exploitation nettes	(45 860)	(23 229)
Dette à long terme et frais de financement différés	(6 068)	(261)
Stocks et charges à payer	(2 524)	(3 183)
Autres	(1 112)	(787)
	(19 565)	(14 141)

Le tableau suivant présente une analyse du passif (de l'actif) d'impôt différé :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Passif (actif) d'impôt différé devant être recouvré dans 12 mois	(2 640)	(387)
Passif (actif) d'impôt différé devant être recouvré dans plus de 12 mois	(16 925)	(13 754)
	(19 565)	(14 141)

En plus de ce qui précède, la société en commandite possède des actifs d'impôt différé de 13,4 M\$ lié à des pertes d'exploitation nettes reportées en avant qui n'ont pas été constatées dans les états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2014, la société en commandite disposait des pertes d'exploitation nettes suivantes pouvant être reportées en avant :

	Palier fédéral américain \$	Date d'échéance	Palier des états américains \$	Date d'échéance	Canada \$	Date d'échéance
2003	5	2023	-	2018	-	
2004	4 657	2024	1 166	2019	-	
2005	24	2025	-	2020	-	
2006	5 142	2026	5 140	2021	-	
2009	1 415	2029	-	2025	-	
2011	555	2031	105	2026	871	2031
2012	2 456	2032	2 133	2027	8 067	2032
2013	51 781	2033	27 496	2028	17 601	2033
2014	60 259	2034	31 762	2029	18 486	2034
	<u>126 294</u>		<u>67 802</u>		<u>45 025</u>	

Au 31 décembre 2014, la société en commandite disposait des crédits d'impôt d'États américains suivants pouvant être reportés en avant :

	État américain \$	Date d'échéance
2002	60	2017
2003	46	2018
2004	41	2019
2005	55	2020
2006	8	2021
2007	118	2022
2008	123	2023
2009	48	2024
2010	92	2025
2011	155	2026
2012	3 514	2027
2013	11 385	2028
2014	750	2029
	<u>16 395</u>	

Ces crédits peuvent être utilisés pour réduire la taxe d'accise et de franchise du Tennessee qui serait autrement entièrement payable par sa filiale, KTG.

17 Transactions entre parties liées

La société en commandite effectue la vente et l'acquisition de biens et de services avec Kruger Inc. et ses filiales (« parties liées ») dans le cours normal de ses activités. Ces transactions ne portent pas intérêt et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant convenu par les parties liées.

Les ventes des biens à Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont totalisé 1,7 M\$ (4,8 M\$ au 31 décembre 2013). Les ventes des biens aux filiales de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont totalisé 0,2 M\$ (0,6 M\$ au 31 décembre 2013). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers. La prestation des services a eu lieu conformément aux conditions décrites dans les conventions conclues avec les parties liées.

Les achats des biens et services auprès de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont totalisé 28,1 M\$ (28,6 M\$ au 31 décembre 2013). Les achats des biens et services auprès des filiales de Kruger Inc. pour la même période ont totalisé 14,2 M\$ (9,5 M\$ au 31 décembre 2013). Les biens sont acquis auprès de Kruger Inc. et des parties liées aux conditions et modalités commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les frais généraux de l'état consolidé du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des frais de gestion de 4,1 M\$ (4,0 M\$ au 31 décembre 2013) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie de services de gestion rendus à la société en commandite.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente les soldes des créances sur parties liées ou des dettes envers des parties liées :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Créances sur Kruger Inc.	220	1 255
Créances sur des filiales de Kruger Inc.	28	174
Créances sur PTKP	53	-
	<u>301</u>	<u>1 429</u>
Dettes envers Kruger Inc.		
Dettes envers les filiales de Kruger Inc.	2 978	3 472
	<u>1 409</u>	<u>1 662</u>
	<u>4 387</u>	<u>5 134</u>

Toutes les créances sur parties liées ou les dettes envers des parties liées doivent être réglées dans les deux mois qui suivent la date de la vente ou de l'achat. Ces montants ne comportent pas de sûreté et ne portent pas intérêt. Aucune provision n'est constituée pour les créances sur parties liées aux 31 décembre 2014 et 2013. Aucune dette n'est exigible auprès des parties liées aux 31 décembre 2014 et 2013.

La société en commandite doit payer les distributions suivantes à ses parties liées :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Distributions à payer à Kruger Inc.	8 179	7 871
Distributions à payer à PKGP	1	1
Distributions à payer à PTKP	1 601	1 583
Total des distributions à payer	<u>9 781</u>	<u>9 455</u>

La société en commandite a versé les distributions de parts de société en commandite, les distributions à des fins fiscales et les avances suivantes à ses parties liées :

	2014			
	Distributions à des fins fiscales	Avances	Distributions de parts de société en commandite	Total
	\$	\$	\$	\$
Distributions versées à Kruger Inc. ^{a)}	2 890	2 890	15 877	21 657
Distributions versées à PKGP	1	-	3	4
Distributions versées à PTKP	459	584	6 350	7 393
Total des distributions versées	<u>3 350</u>	<u>3 474</u>	<u>22 230</u>	<u>29 054</u>
	2013			
	Distributions à des fins fiscales	Avances	Distributions de parts de société en commandite	Total
	\$	\$	\$	\$
Distributions versées à Kruger Inc. ^{a)}	-	-	12 475	12 475
Distributions versées à PKGP	-	-	3	3
Distributions versées à PTKP	-	-	5 058	5 058
Total des distributions versées	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>17 536</u>	<u>17 536</u>

- a) Au cours des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, des distributions de parts de société en commandite ont été versées à Kruger Inc., déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les distributions réinvesties par Kruger Inc. dans le cadre du RRD ont totalisé 15,9 M\$ (12,5 M\$ au 31 décembre 2013).

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

18 Engagements et éventualités

Le tableau qui suit présente les dettes au titre des engagements en vertu des contrats de location simple non résiliables sur des terrains, des bâtiments, des services de TI, des véhicules et d'autre matériel ou outillage :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Moins de 1 an	14 802	13 040
De 1 an à 5 ans	47 728	46 017
Plus de 5 ans	52 254	57 444
	<u>114 784</u>	<u>116 501</u>

La charge relative aux contrats de location simple comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, telle qu'elle est présentée dans l'état consolidé du résultat global, s'élève à 13,8 M\$ (12,3 M\$ au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, la société en commandite avait des engagements en vertu de contrats de service totalisant 1,6 M\$ pour 2015 et 0,4 M\$ pour 2016.

La société en commandite s'est engagée à assumer les coûts associés à l'implantation de lignes de transport d'électricité souterraines permettant l'approvisionnement de l'usine à Gatineau. Ces coûts seront inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilité estimative.

De temps à autre dans le cours normal des activités, la société en commandite est appelée à intervenir dans divers enjeux liés à des litiges. La société en commandite n'a aucune raison de croire que l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce que de tels litiges en cours aient une incidence défavorable significative sur sa situation financière, sur son résultat d'exploitation ou sur sa capacité d'exercer ses activités commerciales.

Au 31 décembre 2014, la société en commandite disposait de lettres de crédit irrévocables en cours totalisant 29,6 M\$ (32,4 M\$ au 31 décembre 2013), y compris les lettres de crédit concernant les régimes de retraite dont il est question à la note 11.

19 Charges par nature

	2014	2013
	\$	\$
Coûts des matières et coûts de production	365 572	318 879
Salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	230 701	214 054
Matériaux d'entretien et main-d'œuvre	39 923	45 954
Coût de l'énergie	77 869	62 701
Dotations aux amortissements	37 698	34 142
Transport et distribution	127 376	111 095
Frais de marketing, de vente et d'administration	82 625	86 720
Total des charges par nature	<u>961 764</u>	<u>873 545</u>

Les éléments suivants sont également classés dans l'état consolidé du résultat global :

	2014	2013
	\$	\$
Coût des produits vendus	879 139	786 825
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	82 625	86 720
	<u>961 764</u>	<u>873 545</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

20 Information sectorielle

Secteurs à présenter

Pour établir les secteurs d'exploitation, la direction s'est fondée sur les rapports revus par le chef de la direction qui est considéré comme le principal responsable des décisions d'exploitation. La société en commandite exerce des activités dans les trois secteurs suivants : le secteur des produits de consommation (« PDC »), le secteur des PHF et le secteur Autres.

a) PDC

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec) et aux États-Unis (à Memphis, dans le Tennessee). Le secteur PDC comprend les ventes de produits de papier de marques telles que Cashmere^{MD}, Purex^{MD}, White Swan^{MD}, Scotties^{MD}, Sponge Towels^{MD} et White Cloud^{MD} et des produits de papier de marques de distributeurs.

b) PHF

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada. Le secteur PHF vend, principalement par l'intermédiaire de distributeurs, des produits de papier à des entreprises qui œuvrent dans des secteurs tels la gestion immobilière, les soins de santé, la restauration, la fabrication et l'hébergement, ainsi qu'à des installations publiques.

c) Autres

Entrent dans ce secteur les ventes de bobines mères effectuées par la société en commandite à d'autres entreprises de fabrication de papier principalement aux États-Unis, mais aussi au Canada. Ce secteur comprend également les ventes de fibres recyclées, principalement à la société mère. Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada.

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (reprise) des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de change latents, viii) les charges non récurrentes liées aux activités de restructuration et ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Les actifs, les activités et les salariés de la société en commandite se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les mêmes actifs à long terme de la société en commandite sont employés dans les secteurs PDC, PHF et Autres. Par conséquent, les actifs ne peuvent être attribués à ces secteurs.

	PDC	PHF	Autres	2014
	\$	\$	\$	Total
				\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	842 635	184 263	19 270	1 046 168
Résultat d'exploitation du secteur	123 606	1 687	(3 657)	121 636
Dotation aux amortissements				37 698
Charge d'intérêts				44 730
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				13 759
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles				(135)
Coûts de restructuration				2 835
Perte de change latente				3 522
Résultat avant impôt				19 227
Impôt sur le résultat				(1 840)
Résultat net de l'exercice				21 067

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	PDC	PHF	Autres	2013
	\$	\$	\$	Total
				\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	792 670	154 304	8 372	955 346
Résultat d'exploitation du secteur	110 342	6 608	(722)	116 228
Dotation aux amortissements				34 142
Charge d'intérêts				42 251
Reprise d'actifs non financiers				(1 789)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				(723)
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles				(5)
Coûts de restructuration				1 372
Perte de change latente				2 992
Résultat avant impôt				37 988
Impôt sur le résultat				(10 940)
Résultat net de l'exercice				48 928

Secteurs géographiques

La société en commandite exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les produits des activités ordinaires et les actifs sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement respectif des clients et des actifs à long terme.

	Canada	É.-U.	Mexique	2014
	\$	\$	\$	Total
				\$
Produits des activités ordinaires	699 996	316 738	29 434	1 046 168
Immobilisations corporelles	299 127	353 635	-	652 762
Goodwill	160 939	-	-	160 939
Immobilisations incorporelles	14 052	-	-	14 052

	Canada	É.-U.	Mexique	2013
	\$	\$	\$	Total
				\$
Produits des activités ordinaires	688 173	239 225	27 948	955 346
Immobilisations corporelles	292 561	324 126	-	616 687
Goodwill	152 021	-	-	152 021
Immobilisations incorporelles	13 483	-	-	13 483

21 Rémunération des principaux dirigeants

	2014	2013
	\$	\$
La rémunération des principaux dirigeants comprend ce qui suit :		
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	5 431	5 749
Avantages postérieurs au départ à la retraite	374	350
Autres avantages à long terme	51	469
	5 856	6 568

Parmi les principaux dirigeants, on trouve les membres de la haute direction de la société en commandite.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

22 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, prêts et créances, et passifs financiers.

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2014 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	51 788	51 788
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	107 092	107 092
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	301	301
Avances versées aux commanditaires	Prêts et créances	Coût amorti	3 474	3 474
Dérivé incorporé	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur	2 431	2 431
Placements disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur	1 198	1 198
Dettes fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers	Coût amorti	(173 228)	(173 228)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(4 387)	(4 387)
Distributions à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(9 781)	(9 781)
Dettes à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(367 525)	(393 318)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(128 123)	(128 123)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2014, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Dérivé incorporé	-	2 431	-	2 431
Placements disponibles à la vente	1 198	-	-	1 198

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2013 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	87 674	87 674
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	94 789	94 789
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	1 429	1 429
Dérivé incorporé	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur	3 028	3 028
Placements disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur	906	906
Dettes fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers	Coût amorti	(188 503)	(188 503)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(5 134)	(5 134)
Distributions à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(9 455)	(9 455)
Dettes à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(350 289)	(377 295)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(117 839)	(117 839)

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2013, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Dérivé incorporé	-	3 028	-	3 028
Placements disponibles à la vente	906	-	-	906

Juste valeur

Les instruments financiers à court terme sont composés de la trésorerie et de ses équivalents, des créances clients et autres créances, des créances sur parties liées, des avances versées aux commanditaires, des dettes fournisseurs et autres dettes, des dettes envers des parties liées et des distributions à payer, leur juste valeur avoisinant leur valeur comptable étant donné qu'ils viennent à échéance dans un avenir proche. Au 31 décembre 2014, la juste valeur des billets de premier rang était de 189,0 M\$ (189,0 M\$ au 31 décembre 2013), établie selon la valeur boursière de la dette sur le marché hors cote. Les justes valeurs de la facilité Nordea et de la facilité de la Caisse étaient, respectivement, de 38,2 M\$ et de 163,9 M\$ (42,1 M\$ et 143,0 M\$ au 31 décembre 2013), ce qui avoisine le montant du capital impayé, le taux d'intérêt se rapprochant des taux d'intérêt courants du marché. Au 31 décembre 2014, la juste valeur des emprunts était de 2,2 M\$ (3,2 M\$ au 31 décembre 2013).

Pour estimer la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, la direction a utilisé une méthode d'établissement des prix fondée sur les taux d'intérêt pondérés selon les probabilités. La méthode d'évaluation utilisée est classée comme étant une méthode de niveau 2.

La juste valeur des placements disponibles à la vente est établie en fonction des prix cotés sur un marché actif. Au 31 décembre 2014, les profits latents n'étaient pas significatifs et ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 1 de l'évaluation à la juste valeur.

Juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite

Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti. La direction a estimé la juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite selon un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses visent l'obligation au titre de l'impôt, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation propre au secteur (voir la note 4).

Objectifs et politiques relatives à la gestion des risques financiers

En raison de ses activités, la société en commandite est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société en commandite qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances, les créances sur parties liées et les avances versées aux commanditaires. La société en commandite place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières hautement notées.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La société en commandite vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit et est ainsi exposée à plusieurs risques de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. La société en commandite évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques soulevés en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de la société en commandite sont des sociétés bien établies et, par conséquent, la société en commandite a connu des pertes financières mineures relatives au risque de crédit. Elle juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Créances clients	102 555	90 782
Moins la provision pour créances douteuses	(672)	(353)
Total des créances clients, montant net	101 883	90 429
Créances clients, montant net		
De 0 à 60 jours	100 724	90 132
De 61 à 90 jours	1 066	299
Plus de 90 jours	765	351
Moins la provision pour créances douteuses	(672)	(353)
	101 883	90 429

Aux termes de la convention de société en commandite, les avances versées aux commanditaires sont réglées lorsque la société en commandite déclare la distribution à des fins fiscales. Par conséquent, l'exposition au risque de crédit relativement aux avances versées aux commanditaires est limitée.

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de la société en commandite fluctue en raison des variations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

La société en commandite vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. La majeure partie de son exposition au risque de change est naturellement compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains.

Au 31 décembre 2014, les passifs nets de la société en commandite libellés en dollars américains totalisaient 42,2 M\$ (50,0 M\$ au 31 décembre 2013). Si la valeur du dollar canadien avait augmenté (diminué) de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'incidence hypothétique sur le résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 aurait été une augmentation ou une diminution de 2,1 M\$ (2,5 M\$ au 31 décembre 2013).

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir une quantité suffisante de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à assurer que la société en commandite dispose d'un nombre suffisant de facilités de crédit autorisées pour financer ses activités. Au 31 décembre 2014, la société en commandite disposait de facilités de crédit inutilisées de 95,4 M\$ (92,6 M\$ au 31 décembre 2013). La société en commandite établit des prévisions afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds suffisants pour remplir ses obligations. Elle veille à ce que sa facilité de crédit n'arrive pas à échéance avant deux ans afin de diminuer les risques de refinancement. Sa capacité de s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement de ses créances clients dans le délai imparti et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. Le montant de 173,2 M\$ (188,5 M\$ au 31 décembre 2013) au titre des dettes fournisseurs et autres dettes de la société en commandite est exigible dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les tableaux qui suivent présentent les obligations contractuelles de la société en commandite relativement à ses instruments financiers :

	31 décembre 2014		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres dettes	173 228	436 112	-
Dettes envers des parties liées	4 387		
Distributions à payer	9 781		

a) La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

	31 décembre 2013		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres dettes	188 503	438 579	7 170
Dettes envers des parties liées	5 134		
Distributions à payer	9 455		

a) La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte du passif lié aux parts de société en commandite. Les paiements relatifs au passif lié aux parts de société en commandite sont versés au moment de la déclaration de la distribution à des fins fiscales, laquelle s'élève à 6,9 M\$ pour 2014 (3,5 M\$ en 2013). Le passif lié aux parts de société en commandite est estimé à partir des distributions à des fins fiscales futures estimées et constitue une obligation qui demeurera en vigueur indéfiniment (voir la note 4).

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2014, les dettes à taux variable de la société en commandite se sont établies à néant (néant au 31 décembre 2013). Ces emprunts portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majorés des marges applicables. La marge applicable aux emprunts varie de 0,20 % à 2,50 %. Ainsi, la société en commandite n'est pas exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

23 Gestion du capital

La politique de la société en commandite vise le maintien d'un capital suffisant pour conserver une situation financière consolidée saine ou pour satisfaire à des tests financiers relatifs aux facilités de crédit.

Le capital est composé de la dette nette (soit la dette à long terme moins la trésorerie et ses équivalents) et des capitaux propres (y compris les parts de société en commandite classées en tant que passif). La société en commandite veille au respect des clauses restrictives régissant la dette auxquelles elle est soumise en vertu de règles externes et qui ont été établies conformément aux exigences de ses facilités de crédit. Ces exigences comprennent l'observation de restrictions à l'égard de ratios trimestriels de la dette nette sur les capitaux permanents, de la dette sur le BAIIA, de couverture des charges fixes par le BAIIA et du fonds de roulement. Les restrictions ont été convenues avec les prêteurs lors de l'établissement des facilités de crédit.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

24 Frais de démantèlement et de remise en état des lieux

La société en commandite est assujettie à la vaste réglementation de divers organismes fédéraux et provinciaux relativement à l'observation des normes de contrôle environnemental. Ces normes et règlements imposent des limites de déversement de matières dans l'environnement et exigent de la société en commandite qu'elle exerce ses activités de façon conforme aux conditions des permis et d'autres autorisations gouvernementales. Les dépenses au titre des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux futures varieront selon l'émergence de nouvelles règles et les avancées technologiques.

25 Dépendance économique

La société en commandite fabrique, distribue et vend un large éventail de produits de papier jetables et des produits connexes principalement au Canada et aux États-Unis. Au 31 décembre 2014, la société en commandite comptait trois clients principaux représentant 42,2 % (41,4 % au 31 décembre 2013) du total de ses produits des activités ordinaires, notamment un client représentant 18,5 % (19,0 % au 31 décembre 2013) et un autre client représentant 10,7 % (11,8 % au 31 décembre 2013) du total des produits des activités ordinaires. La concentration du risque de crédit de la société en commandite découle principalement de son exposition à ces trois clients et se chiffre à environ 26,4 % des créances clients au 31 décembre 2014 (31,8 % au 31 décembre 2013). Ces clients sont compris dans le secteur des produits de consommation.

26 Éléments du fonds de roulement hors trésorerie

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, telle qu'elle est présentée dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, s'établit comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances	(9 173)	2 951
Diminution (augmentation) des créances sur parties liées	1 173	(78)
Diminution (augmentation) des stocks	8 736	(32 039)
Augmentation des charges payées d'avance	(84)	(320)
Augmentation des autres actifs	(206)	(1 183)
Diminution (augmentation) de l'impôt sur le résultat	(39)	39
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	(12 114)	282
Diminution des dettes envers des parties liées	(747)	(3 923)
	<u>(12 454)</u>	<u>(34 271)</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

27 Reclassements dans les états financiers

Les éléments suivants ont été reclassés dans l'état consolidé du résultat global de 2013 afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré :

	<u>Montant présenté</u>	<u>Ajustements</u>	<u>Présentation ajustée</u>
Produits des activités ordinaires	955 346	-	955 346
Charges			
Coût des produits vendus	675 730	111 095	786 825
Charges d'exploitation ^{a)}	199 794	(113 074)	86 720
Reprise d'actifs non financiers	(1 789)	-	(1 789)
Coûts de restructuration	1 372	-	1 372
Résultat d'exploitation	80 239	1 979	82 218
Charges d'intérêts	42 251	-	42 251
Autres charges	-	1 979	1 979
Résultat avant impôt	37 988	-	37 988
Impôt sur le résultat	(10 940)	-	(10 940)
Résultat net de l'exercice	48 928	-	48 928

a) Les charges d'exploitation ont été renommées « frais de vente, frais généraux et frais d'administration ».

Le reclassement n'a eu aucune incidence sur le montant du résultat net présenté pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les autres éléments demeurent inchangés.

Certains éléments ont été reclassés dans l'état consolidé de la situation financière et dans le tableau consolidé des flux de trésorerie afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Le reclassement effectué dans les états financiers améliore la compréhension des activités de la société en commandite et donne lieu à un reclassement plus comparable à celui des pairs.